Nouveaux bureau et conseil pour le Geda 35

Les nouveaux responsables du Geda 35 autour des deux co-présidents Irène Cloteau et Pierre-Yves Lairy (3e et 5e à partir de la gauche).



GROUPES

Les nouveaux bureaux et conseils d'administration du Geda 35 ont été présentés lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 10 mars dernier. Irène Cloteau, d'Andouillé-Neuville, et Pierre-Yves Lairy, de Rannée, sont les coprésidents de la structure. Le conseil d'administration compte désormais 14 personnes. « Il est plus étoffé pour plus d'interactions et de prospectives », notent les responsables. Le département compte

10 groupes Geda associatifs. Lors de l'assemblée, les participants sont revenus sur les trois projets AEP/GIEE portés par le Geda 35, clôturés en 2019 : « Médecines alternatives » pour le groupe féminin de Saint-Aubin d'Aubigné, le groupe « Santé du troupeau » qui a privilégié une approche à l'échelle du système (alimentation, santé du sol, santé des animaux, bien-être animal) et l'agriculture de conservation des sols par le groupe « Sol

« Deux de ces groupes ont finalisé leurs projets par des supports vidéo de communication. » Par ailleurs, le groupe « Sol Vivant » travaille aujourd'hui sur un GIEE « Solutions durables pour le climat » et plus précisément sur les alternatives au glyphosate avec le Ceta 35. Sur 2020, le Geda 35 souhaite « répondre à de nouveaux appels à projets et travailler sur des sujets forts et actuels tels que le réchauffement climatique, les paiements pour services environnementaux, l'autonomie et la résilience des exploitations, la conservation des sols, l'agroforesterie... ».

Mise en relation avec des travailleurs

EMBAUCHE

Depuis le début de la crise sanitaire, les agriculteurs sont pleinement mobilisés pour continuer à nourrir leurs concitoyens. Au niveau national, plusieurs actions sont menées par les acteurs de l'emploi en agriculture pour les aider à faire face à ce défi, en particulier le recensement des besoins en main-d'œuvre au sein de chaque département et le lancement d'une campagne de communication visant à mobiliser les travailleurs agricoles.

Pôle emploi, l'Anefa (agence nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) et WiziFarm Mission expérimentent une plateforme de rapprochement entre l'offre et la demande de travail. « Nous encourageons vivement les personnes qui souhaitent pallier le manque de main-d'œuvre en agricul-

ture à s'inscrire sur 'desbraspourtonassiette.wizi.farm' ». souligne la FNSEA. « L'objectif est de les mettre en relation gratuitement avec des employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre pour des travaux de récolte notamment. » Chaque fois qu'un employeur poste une offre, instantanément la plateforme lui propose des profils triés sur des critères de disponibilités, de localisation, de savoir-faire et de centres d'intérêt. Ils ont alors la possibilité d'entrer en contact via une messagerie interne pour définir les modalités de travail (type de tâches, mesures de protection, horaires, rémunération...). « De nombreuses démarches individuelles ou d'entreprises démontrent d'ores et déjà une volonté forte de participation à cet effort national. C'est un signe réconfortant pour la profession agricole. »

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT). Les annonces relatives aux sociétés

Les annonces relatives aux sociétés Les annonces relatives aux societes et fonds de commerce publiées dans nos colonnes sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale (décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012).

Aux termes d'un acte SSP en date à REDON du 11/03/2020, il a été consti-REDON du 11/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société de Participations Financières de Profession Libérale de Vétérinaires à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SPFPL Vet An Avel. Siège social : 87 rue de la Châtaignerale 35600 REDON. Objet social : L'acquisition, la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libérale ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire ainsi que la participation à tout bojet reservice de la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession. L'exercice de toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations. Durée de la Société : 99 ans à compter de la de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social: 7€. Gérance: M. Loïc JOUET demeurant Le Clos de la Ninochais 35600 BAIN-SUR-OUST, M. Hugues LEFRANC demeurant 27 rue du Tertre 35600 SAINTE-MARIE, M. Dominique LEON demeurant 14 rue du Tertre 44460 FEGREAC, M. Simon QUILLY demeurant 24 Lézin 35660 LA CHAPELLE-DE-BRAIN, M. Christophe DE LANGHE demeurant Sourg 35320 LA BOSSE-DE-BRETAGNE, Mme Gaëlle DELATTRE demeurant 24 Lézin 35660 LA BOSSE-DE-BRE I AGNIE, MME Gaelle DELATTRE demeurant 24 Lézin 35660 LA CHAPELLE-DE-BRAIN et Mme Mathilde MOLIERE demeurant Beaulieu 44630 PLESSE. Immatriculation au RCS de RENNES. Pour avis La Gérance.

SCI BOLEBI Société civile immobilière au capital de 71 651,04€. Siège social : 3 rue des Bas Sablons 35800 DINARD, 402 891 428 RCS ST MALO. Aux termes d'une 891428 RCS-SI MALO. AUX termes d'une délibération en date du 07/01/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 rue des Bas Sablons 35800 DINARD au 26 rue du Docteur Badin 35800 DINARD à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-MALO. Pour avis, la Gérance.

Aux termes d'un acte sous signa-Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/03/2020 à SAINT-GREGOIRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme sociale: Société civile immobilière. Dénomination sociale: VILLA EUGENIE. Siège social: 10 rue de l'Abbé Pierre, 35760 SAINT-GREGOIRE. Objet social: La construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration par bail, la cession et gestion par location ou autrement de gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social: 1000€, constitué unique-ment d'apparts en purgéraire, Géragoe. Capital social: 1 Voue, constitue unique-ment d'apports en numéraire. Gérance : M. Sébastien LEGEAI demeurant 11 bis rue Charles Malard 35300 FOUGERES. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, as-cendants ou descendants du cédant, agrément obtonu à l'unappité des asagrément obtenu à l'unanimité des as-sociés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Registre du commerce et des 30 RENNES. Pour avis La Gérance.

Constitution SSP du 02/03/2020 de LES DEUX COCOS, SAS au capital de 1000€. Siège : 1 Ruelle du Pontimaron 35780 LA RICHARDAIS. Durée : 99 ans. Président : M. SALMON Christophe, 1 Ruelle de Pontimaron 35780 LA RICHARDAIS. Directeur général : Mme Objet: Restauration rapide. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS : SAINT-MALO.

ARE'S 2 SARL à associé unique au capital de 7 000€ Siège: 52 bis rue de la Motte Brulon **35700 RENNES** 792 208 365 RCS de RENNES

Par décision de l'associé unique du 06/03/2020, il a été décidé de chan-ger la dénomination sociale qui devient ARES2 SERA2 de remplacer l'ancien

sigle ARE'S 2 qui devient ARES2 SERA2. Mention au RCS de RENNES.

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 02/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI FERRONNERIE. Siège social : Espace Performance Alphaeis - Rêt ciale: SCI FERRONNERIE. Siege Social: Espace Performance Alphasis - Båt A2-35760 ST GREGOIRE. Objet social: - l'acquisition d'un immeuble sis à 9 rue de la Ferronnerie et 2, 4 et 6 rue du Fossé à DINAN (22) et de tout autre bien Ispasabilités l'adrabat proteste au l'audalité. immobilier, l'administration et l'exploita-tion par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir proprié-taire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social: 2 000€, constitué unique-ment d'apports en numéraire. Gérance : M. Lauret JOLLY demeurant L'Echange à PACE (35740). Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés re-présentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis La Gérance.

AVOXA PARIS 5 allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES

AVIWEST Société par Actions Simplifiée au capital social de 76 714€ porté à 88 078 €, Rue de la Terre de Feu - Parc d'affaires Edonia - bâtiment Edonia X1 à (35760) SAINT GREGOIRE. RCS RENNES 508 205 408. Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 22/11/2019 et des décisions du Président du 26/11/2019, le capital a été augmenté de 11 364€ en numéraire à compter de ce même jour, pour être porté à 88 078€.

- Ancienne mention - Capital : 76 714€

- Nouvelle mention - Capital : 88 078€.
En conséquence, les articles 6 « APPORTS » et 7 « MONTANT DU CAPITAL SOCIAL » des statuts sociaux ont été modifiés. Pour avis, Le Président.

ont été modifiés. Pour avis, Le Président

CHEZSAM SASU au capital de 100 000€ 3 Mail François Mitterrand **35000 RENNES** 814 546 073 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décisions de l'associé unique du 20/12/2019, Cécile GEFFROY née ROULLEAU, dt 3 Mail François Mitterrand 35000 RENNES et Mélanie ROULLEAU épouse TREMEAUD, dt 3 Mail François Mitterrand 35000 RENNES ont cha-cune été normées Directrice Générale et le cière social a été transféré du 6 et le siège social a été transféré du 6 rue de Châtillon La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE au 3 Mail François Mitterrand 35000 RENNES, à compter du 20/12/2019. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de RENNES.

FOR-GESTION SASU au capital de 1 000€ 3 Mail François Mitterrand **35000 RENNES**

853 921 302 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décisions de l'associé unique du 20/12/2019, Bruno GENDROT dt 6 rue de Châtillon, La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE été nommé Directeur Général et la dénomination sociale FFR GESTION a été modifiée et devient FOR-GESTION à compter du 20/12/2019. En conséquence, l'article 2 des statuts a été

Mention au RCS de RENNES

SAS MICHAËL GILLOT BÂTIMENT Société par actions simplifiée au capital de 40 000€ Le Croisé Join 35120 MONT-DOL 810 498 071 RCS SAINT MALO

AVIS MODIFICATIF **DISSOLUTION DE LA SOCIETE**

Suivant décision de l'associé unique en date du 20 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 mars 2020, et sa mise en

l'associé unique M. Michaël GILLOT, de-meurant à MONT-DOL - 35120 - Le Croisé Join, s'est nommé comme liquidateur, se conférant les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à MONT-DOL - 35120 - Le Croisé Join. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SAINT MALO.

Pour avis, le liquidateur

AVOXA SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AVOXA RENNES
5 Allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

CELS SAS. Capital social: 1000€. Siège social : 27 Hameau de la Goduçais à (35870) LE MINIHIC SUR RANCE. RCS SAINT MALO 878 158 708. AUGMENTATION DU CAPITAL 708. AUGMENTATION DO CASION EN SOCIAL. Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2019 l'Associée unique a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature d'un montant de 1507500€ pour le porter de 1000€ à 1508500€ par création de 1507500 actions nouvelles de 1€ chacune de valeur nominale, émises au pair Le capital social est donc désormais fixé à la somme de 1508 500€ divisé en 1508 500 actions de 1€ chacune de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés corrélativement. Pour avis, La Présidente.

SCI familiale à capital fixe **CASEVE**, SCI au capital de 1000€. Siège social : 9, chemin village 97427 L'ÉTANG-SALÉ, RCS SAINT PIERRE 829 904 242. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2020, il a été décidé de transférer le siège so-cial au 1,allée de la sapinière 35780 LA RICHARDAIS à compter du 28/02/2020. Durée: 99 ans. Objet: Acquisition de tous blens immobiliers construire en cours de construction. Radiation au RCS de SAINT PIERRE et Immatricula-tion au RCS de SAINT-MALO.

STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB Société anonyme sportive professionnelle

au capital de 34 035 040€ Siège social : Chemin de la Taupinais La Piverdière - CS 53 909 35039 RENNES cedex RCS RENNES B 344 366 232

AVIS DE PUBLICITE

Sulvant délibération du Conseil d'Administration du 18 mars 2020, les membres du Conseil d'Administration ont :

- Décidé de coopter en qualité de nouvel administrateur, conformément à l'article 12 des Statuts, à compter du même jour :

M. Nicolas HOLVECK, né le 05/06/1971 à EPINAL (88) et demeurant 1032 Chemin des Révoires 06320 LA TURBIE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 et sera appelée à statuer sur les comptes clos appelée à statuer sur les comptes clos en 2019. - Pris acte de la démission de M. Jacques

- Pris acte de la demission de M. Jacques DELANOE de sa fonction de Directeur Général avec effet à l'issue de ce conseil. - Décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour : M. Nicolas HOLVECK, pour une durée in-détarmisée

déterminée.

- Pris acte de la démission de M. Alban GREGET de sa fonction de Président du conseil d'administration avec effet à l'is-

conseit a daininistration avec enert a rissue de ce conseil.

- Décidé de nommer en qualité de
Président du conseil d'administration à
compter du même jour :
M. Jacques DELANOE, né le 27 avril 1959
à RENNES (35) et demeurant Lieu-dit La
Bertaiche 35760 SAINT-GREGOIRE, pour

la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assem-blée générale qui se tiendra en 2025 et sera appelée à statuer sur les comptes clos en 2024.

Mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis

AVOXA RENNES, 5 Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES. Par acte d'avocat électronique du 21/03/2020 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination : YUKIYU CONSEIL. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 2 000€, divisé en 200 actions de 10€ chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 2 000€ par apports en numéraire. Siège social : 19 Le Chêne Berhault 55380 TREFFENDEL. Objet : toutes prestations de conseil en affaires et gestion d'entreprises ; le conseil en resprestations de conseil en affaires et gestion d'entreprises; le conseil en ressources humaines (incluant notamment le dialogue social, la marque employeur, l'accompagnement au changement, la santé et la qualité de vie au travail); le coaching de salariés, personnes en recherche d'emploi, dirigeants d'entreprises, le conseil en orientation scolaire, universitaire, professionnelle et post-professionnelle, l'établissement de bilans de compétences; toutes activités de formation et d'organisation d'événements en matière de ressources d'événements en mattière de ressources humaines ; toutes prestations de conseil en scénographie auprès des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages, incluant les missions d'assistance à maîtrise d'oules missions o assistance a maitrise o ou-vrage (programmation, suivi de chantier, réception, etc.); toutes prestations de réalisations scénographiques (maîtrise d'œuvre). Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut parti-ciper aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Françoise PERRIER, dt 19 Le Chêne Berhault 35380 TREFFENDEL, pour une durée indéterminée. Directeur général : M. Luc PERRIER, dt 19 Le Chêne Berhault 35380 TREFFENDEL, pour une durée indéterminée. Immatriculation : au RCS de RENNES. Pour avis.

safer

APPEL DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS www.safer-bretagne.fr

Commune principale: IFFENDIC Extension ST MAUGAN La Ville es anges Surface totale : 15 ha 95 a 28 ca

environ

Publicité rectificative à la parution du vendredi 20-03-2020 sur la mmune d'IFFFNDIC Commune de IFFENDIC(35) - Surface: 15 ha 41 a 78 ca 'La ville es anges': YX-7(AJ)[P1]

Commune de SAINT-MAUGAN(35) - Surface : Oha 53 a 50 ca 'La lande de bras de fer': A- 532 Classification urbanisme communes d'IFFENDIC et ST MAUGAN : A - N Avec hangar et stockage

Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31- E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats